



## CONVENTION

**Cette convention a pour objet l'attribution d'une subvention aux Fédinois en situation de handicap, pour les soutenir dans l'acquisition d'un abonnement Badgeo auprès de la Compagnie des Transports Strasbourgeois (CTS), qu'il s'agisse : (cocher la case correspondante)**

- d'un abonnement au comptant pour une durée mensuelle
- d'un abonnement au comptant pour une durée annuelle
- d'un abonnement longue durée payé par prélèvement automatique

### **Entre**

La Commune de Vendenheim, représentée par le Maire ou son représentant l'Adjoint(e) en charge du Handicap, dans le cadre des délégations de signatures attribuées par le Maire de Vendenheim,

### D'une part

#### **Et**

NOM, Prénom :

Domicilié :

N° de téléphone et adresse mail :

Ci-après désigné « le bénéficiaire »

### D'autre part

## Préambule

En 2021, année dédiée à la thématique du handicap, la municipalité a mis en œuvre plusieurs actions de sensibilisation, de formation et de soutien en faveur des personnes en situation de handicap.

Afin de leur permettre un accès facilité aux transports en commun et favoriser leur autonomie en matière de déplacement, la Municipalité a institué un dispositif de subventionnement pour aider les fédinois en situation de handicap à acquérir les éléments décrits dans le titre de la présente convention.

Les transports en commun contribuent à l'effort de réduction de la pollution atmosphérique, des nuisances sonores et de l'utilisation de la voiture dans la commune. De plus, pour les personnes qui craignent les intempéries, les mauvaises conditions routières ou ceux pour qui le simple fait de conduire est problématique, l'utilisation du transport en commun peut s'avérer un gage de sécurité, de confort et de fiabilité. Il s'agit donc de politiques publiques d'intérêt général.

## Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les droits et obligations de la commune de Vendenheim et du bénéficiaire liés à l'attribution d'une subvention ainsi que ses conditions d'octroi pour l'acquisition d'un abonnement Badgeo mensuel ou annuel de la CTS, pour les personnes en situation de handicap.

Vu la délibération du 07 décembre 2020 et du 06 décembre 2021 concernant cette subvention, cette convention constitue le texte de référence mutuel entre la Commune et le bénéficiaire.

## Article 2 – Caractéristiques

La subvention allouée pour l'aide à l'acquisition d'un abonnement Badgeo de la CTS ne pourra être supérieure au montant restant à charge pour le bénéficiaire : il sera donc tenu compte de la prise en charge obligatoire des frais de transports par l'employeur ou de toute autre participation financière.

## Article 3 – Engagement de la Commune de Vendenheim

La Commune de Vendenheim, en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 07 décembre 2020 et du 06 décembre 2021, après respect par le bénéficiaire des obligations fixées à l'article 5, verse une subvention fixée à :

- **100% du montant restant à charge** du coût de l'abonnement BADGEO  
**si le quotient familial est inférieur ou égal à 560 euros**  
**et si la personne est atteinte d'un handicap dont le taux d'incapacité est supérieur ou égal à 50%**
- **50% du montant restant à charge** du coût de l'abonnement BADGEO  
**si le quotient familial est supérieur à 560 euros,**

**et si la personne est atteinte d'un handicap dont le taux d'incapacité est supérieur ou égal à 50%  
et dans la limite de 136 euros par an**

#### **Article 4 – Condition de versement de la subvention**

La Commune de Vendenheim versera au bénéficiaire le montant de la subvention après présentation par celui-ci du dossier complet mentionné ci-après.

En cas de paiement au comptant d'un abonnement annuel :

Le versement de la subvention pourra être réalisé dès l'acquittement du montant de l'abonnement et sur présentation des pièces justificatives.

En cas de paiement échelonné d'un abonnement :

Le versement de la subvention sera réalisé pour une période minimale de six mois et pour une période maximale de 12 mois, sur présentation des pièces justificatives.

#### **Article 5 – Obligations du bénéficiaire**

Le bénéficiaire de la subvention peut être une personne distincte de l'acquéreur, si ce dernier est mineur ; dans ce cas, il doit justifier qu'il est le représentant légal.

Il devra déposer un dossier complet comprenant toutes les pièces demandées.

Le dossier devra impérativement être déposé avant le 15 décembre de cette année.

##### **5-1 : Le bénéficiaire et l'acquéreur constitue la même personne**

Le bénéficiaire devra satisfaire aux obligations suivantes :

Remettre cet exemplaire original de la convention signée portant la mention Manuscrite « Lu et approuvé », accompagnée des pièces ci-jointes :

- la copie du ou des justificatifs CTS, qui atteste(nt) du montant payé pour l'abonnement Badgeo, et dont la date et la période d'abonnement doivent être postérieure à la mise en place de cette mesure
- un justificatif de domicile,
- l'attestation du quotient familial de la CAF
- le justificatif du taux d'incapacité supérieur ou égal à 50%.  
*(Justificatif de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ou de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH))*
- une attestation sur l'honneur du montant total des frais de transports obligatoirement pris en charge par l'employeur et/ou du montant de toute autre aide financière sur l'abonnement Badgeo
- un Relevé d'Identité Bancaire.

## **5 – 2 : Le bénéficiaire est le représentant légal de l'acquéreur mineur**

Le bénéficiaire, devra satisfaire aux obligations suivantes :

Remettre cet exemplaire original de la convention signée portant la mention manuscrite « lu et approuvé », accompagnée des pièces ci-jointes :

- la copie du ou des justificatifs CTS, qui atteste(nt) du montant payé pour l'abonnement Badgeo, et dont la date et la période d'abonnement doivent être postérieure à la mise en place de cette mesure
- un justificatif de domicile,
- l'attestation du quotient familial de la CAF
- le justificatif du taux d'incapacité supérieur ou égal à 50%.  
*(Justificatif de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ou de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH))*
- une attestation sur l'honneur du montant total des frais de transports obligatoirement pris en charge par l'employeur et/ou du montant de toute autre aide financière sur l'abonnement Badgeo
- une attestation sur l'honneur qu'il est bien le représentant légal du mineur acquéreur,
- un Relevé d'Identité Bancaire.

### **Article 6– Restitution de la subvention**

Dans l'hypothèse où la CTS rembourserait une partie de l'abonnement annuel payé au comptant, le bénéficiaire devra restituer la subvention perçue pour les mois remboursés, à la Commune de Vendenheim.

### **Article 7 – Durée de la convention**

La convention entre en vigueur à compter de la signature par les deux parties de la présente.

Fait en 1 exemplaire original,

À Vendenheim, le

**Pour la Commune,**

**Le bénéficiaire,**  
*Rajouter la mention manuscrite « lu et approuvé »*



ATTESTATION SUR L'HONNEUR  
Autres aides financières perçues  
pour l'acquisition d'un abonnement Badgeo

Je soussigné (e) :

Nom : .....

Prénom : .....

Demeurant : .....

Atteste sur l'honneur (1),

- percevoir un montant annuel / mensuel (1) de           € en frais de transports pris en charge par l'employeur (compléter la somme perçue)
- percevoir un montant annuel / mensuel (1) de           € en autre aide financière (compléter la somme perçue).  
Nom de l'organisme ou association versant cette aide complémentaire :

.....

- ne percevoir aucune autre aide financière

pour l'acquisition de mon abonnement Badgeo

Fait à Vendenheim le ..... pour valoir ce que de droit.

Signature : .....

(1) Rayer les mentions inutiles



## ATTESTATION SUR L'HONNEUR Représentant légal enfant mineur

Je soussigné (e) :

Nom : .....

Prénom : .....

Demeurant : .....

Atteste sur l'honneur qu'il (elle) est bien le (la) représentant (e) légal (e) du mineur

Nom : .....

Prénom : .....

Demeurant : .....

Fait à Vendenheim le ..... pour valoir ce que de droit.

Signature : .....